Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260306-2026026D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**18**	**18**

Date de la convocation
20/02/2026
Date d'affichage
20/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L, LE FOL B, LE COQ O.

Secrétaire de séance : LUCAS R.

Délibération n°2026026 : Cuisine scolaire : avant-projet définitif (APD)

Par délibération du 29 septembre 2025, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à BPMA (St Brieuc) pour l'opération « construction d'une cuisine scolaire ».

Après avoir réuni le COPIL dédié les 27 octobre 2025 et 18 novembre 2025 (DIAG/ESQ), 16 décembre 2025 et 27 janvier 2026 (APS), 17 février 2026 et 24 février 2026 (réunion plénière) pour la présentation de l'APD, il convient de valider l'avant-projet définitif correspondant à un projet d'une surface bâtie de 159,90 m² (et de locaux techniques de 58,6 m²).

Deux visites inspirantes ont également été organisées les 7 novembre 2025 à Plémy et 12 décembre 2025 à La Motte en présence d'élus et d'agents (dont le responsable du restaurant scolaire).

Pour mémoire, le projet en phase esquisse (ESQ) était estimé à 718 000€ HT.

Compte tenu des modifications :
- demandées par la maîtrise d'ouvrage : équipements de cuisine, mise en conformité de l'établissement recevant du public (ERP) conformément aux prescriptions formulées par la commission de sécurité (remplacement de l'alarme incendie et création d'une porte coupe-feu dans la cuisine existante) soit 15950€ HT,
- des aléas apparus pendant les études de conception et des mises au point technique de la maîtrise d'œuvre (étude de sol, sortie hotte cuisine existante…) soit 46 000€ HT,

au stade de l'APD, le montant prévisionnel définitif des travaux est estimé à 779 950€ HT.

Il est proposé également de prévoir les options suivantes :
- Le remplacement du carrelage par une résine de sol (estimé à 25 000€ HT),
- Une 2ème sauteuse multifonctions électrique avec 2 bacs (estimée à 15 500€ HT).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'avant-projet définitif de l'opération « construction d'une cuisine scolaire » pour un montant prévisionnel définitif des travaux estimé à 779 950€ HT,

AUTORISE Mr le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE